



Le 24/11/2023

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**LA FERMETURE DEFINITIVE DU CAMPING MUNICIPAL « LES MURIERS »  
OUVRE LA VOIE A UN PROJET DE RECONVERSION DU SITE  
EN UNE VASTE ZONE DE DETENTE ET DE LOISIRS**

**Au printemps 2022, le camping municipal « Les Mûriers » n'avait pu ouvrir, faute de personnel. Dans un contexte budgétaire délicat et face au risque d'un coût d'exploitation trop élevé, le conseil municipal avait, dès décembre 2022, renoncé à ouvrir le site en 2023. L'année 2023 a été mise à profit pour dresser la synthèse des études, analyses et procédures menées entre 2016 et 2022. La conclusion est sans appel : compte tenu d'autres projets structurants et stratégiques à mener par la collectivité, les investissements nécessaires à une relance d'une activité de type « Camping » dépassent aujourd'hui les capacités budgétaires de la commune. A l'unanimité, le conseil municipal a défini des orientations visant à faire de ce site une vaste zone de détente et de loisirs, permettant de le « rendre aux Montmerlois ».**

### **Une décision essentiellement motivée par un retard d'investissement et des contraintes fortes d'urbanisme**

Une page se tourne en bord de Saône, à l'entrée Sud de la commune. Le camping « Les Mûriers », camping municipal « historique », propriété de la Commune depuis les années 60 et ayant compté jusqu'à 300 emplacements, n'ouvrira plus. Certes, le camping a constitué un élément du patrimoine communal, pour lequel une partie de la population éprouve encore un certain attachement. Cependant, il convient de se rendre à l'évidence : le retard pris depuis une vingtaine d'années nécessiterait des investissements dont le coût dépasse aujourd'hui les capacités budgétaires de la Commune, eu égard au besoin de financement des autres projets définis comme prioritaires, tels la reconstruction des écoles élémentaire et maternelle Mick Mickeyl, l'opération de renouvellement urbain et de confortement du centre-bourg ou encore le maintien et le développement des services à la population.

En effet, force est de constater que les infrastructures du camping sont globalement vétustes, voire obsolètes, et que le site souffre d'un défaut d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Le maintien d'une clientèle résidentielle a créé une certaine « illusion » quant à l'attractivité réelle du camping, alors que, depuis plus de 10 ans, le chiffre d'affaires était en baisse constante, que le taux d'occupation global était faible et les déficits d'exploitation, récurrents. En outre, le site a été classé en zone rouge du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en 2012, ce qui limite les aménagements sur l'existant et peut obérer tout projet de développement d'une structure de type « Hôtellerie de plein air ».

A ces constats, sévères mais réalistes, s'ajoutent les contraintes financières liées à l'exploitation du gîte « Castel de Valrose », issu d'un legs accepté en 2012, assorti de pesantes obligations pour la collectivité, sur une durée de 50 ans. Bien que connaissant un réel succès depuis son ouverture fin 2018, le gîte pèse lourdement sur les finances communales, ce qui limite drastiquement les marges de manœuvre budgétaires au bénéfice d'une relance du camping.

Soucieux d'effectuer des choix réalistes, quand bien même ils sont difficiles, le conseil municipal a ainsi décidé, dans sa séance du 23 novembre, de mettre un terme définitif à une activité de type « Camping », telle que connue jusqu'alors, sur le site du camping municipal « Les Mûriers ».

### **Vers une reconversion du site en une vaste zone de détente et de loisirs**

Faire de cette décision, difficile, une opportunité pour « rendre le site aux Montmerlois », voilà l'objectif que poursuit désormais l'équipe municipale. Le site de l'ancien camping, d'une surface de 8,3 hectares, à proximité du centre-bourg et de plusieurs équipements municipaux, n'est en effet pas dénué d'atouts, de nature à répondre à différents enjeux locaux.

Ainsi, à l'issue d'une réflexion collective, les élus municipaux se sont prononcés en faveur du principe d'une reconversion du site en une vaste zone de détente et de loisirs, à traduire dans un schéma directeur d'aménagement, afin de disposer d'une vision d'ensemble et de définir de manière optimale l'affectation du foncier disponible. Les idées ne manquent pas pour alimenter ce schéma directeur, en vue duquel plusieurs orientations ont été retenues :

- Une fonction d'accueil touristique de passage, destinée uniquement aux cyclotouristes et aux camping-caristes, considérant le succès de la Véloroute « Voie bleue » et l'essor du tourisme en camping-cars,
- L'aménagement d'un parc urbain, espace nature, convivial et familial favorisant la détente, la promenade et le rafraîchissement, agrémenté d'équipements divers (jeux pour enfants, bancs, tables de pique-nique...),
- Un lieu d'accueil de manifestations, compte tenu de la saturation progressive du parc de la Batellerie, traditionnel lieu d'accueil de manifestations en partie Nord du territoire communal, ainsi que de l'impossibilité de poursuivre l'organisation d'événements sur le chemin de halage du fait de la mise en service de la Véloroute,
- La création d'un itinéraire en mode doux, permettant de relier le Parc des sports, la Véloroute et le centre-bourg,
- La réalisation d'équipements sportifs, avec, outre l'aménagement d'un pump-track d'ores et déjà approuvé, des besoins à prendre en compte concernant les pratiques « boules » et « pétanque ».

La possibilité de réserver une partie du site à des espaces participatifs, du type « jardins partagés », ou à des opérateurs privés, pour mener à bien leurs propres projets, sera également intégrée à la réflexion, comme la nécessité de prévoir d'une part des commodités d'accueil adaptées (stationnement, toilettes publiques...), d'autre part une sécurisation du site contre tout stationnement illicite.

Etude d'opportunité, de faisabilité, concertation, programmation, chiffrage, phasage... la Commune avancera par étapes, afin de « mettre en musique » de manière optimale les idées, multiples, qui ont émergé et d'écrire une nouvelle page pour ce site des Mûriers en bord de Saône, cher aux Montmerlois.